

2.1. Du 28.11.2007, de M. Cédric Dupraz et consorts (inter-partis POP, Les Verts, PS, LIB-PPN/RAD) : Désengorgement des routes non destinées au transit

"Plusieurs citoyens ont lancé récemment des actions pour inciter les pendulaires à ne pas utiliser les routes non destinées au transit. En effet, à l'heure actuelle, plusieurs dizaines de milliers de voitures, dont un nombre important transitent par des voies d'accès qui ne sont pas aménagées pour les accueillir, traversent quotidiennement notre localité. Au vu de la forte industrialisation de notre région, tout laisse à penser que ce nombre ne cessera pas d'augmenter. Ceci occasionne de très nombreuses nuisances, telles qu'une détérioration accélérée des infrastructures routières ainsi qu'un accroissement du bruit, de la pollution et du danger pour certaines catégories d'habitants (enfants et personnes âgées).

Dans l'attente d'une véritable volonté au niveau fédéral et cantonal de résorber le trafic en Ville du Locle (route ou tunnel d'évitement, développement des transports publics), le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier toutes les mesures envisageables (lors du CG d'octobre 2007, des groupes ont proposé, par exemple, des « bordiers autorisés » limités à quelques heures dans la journée) pour limiter l'accès des pendulaires aux routes, qui ne sont pas destinées au transit. Pour ce faire et afin de ne pas privilégier une partie de la population au détriment d'une autre, tout en répondant aux attentes des habitants, nous encourageons le Conseil communal à associer à cette réflexion différents représentants des quartiers de notre ville ainsi que des représentants des milieux politiques et économiques.

Le Conseil général demande également que cette motion soit traitée dans les plus brefs délais en raison de l'urgence de cette problématique.

Dans l'attente des conclusions de cette motion, le Conseil général encourage l'exécutif à adopter une démarche pragmatique en mettant en pratique, après validation de la part du législatif, toutes les initiatives qu'il jugera judicieux de réaliser."